



Qualité et vulnérabilité des eaux de baignade

La réalisation des profils de vulnérabilité des eaux de baignade est une obligation réglementaire imposée par la Directive n°2006/7/CE. Sous la responsabilité des collectivités, les profils doivent répondre aux 3 objectifs suivants :

Comprendre

Identifier et hiérarchiser "les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs".

Agir

Définir les "mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et définir des actions visant à supprimer ces sources de pollutions".

Prévenir

Prévenir les risques sanitaires, alerter la population et améliorer la qualité des eaux de baignade pour atteindre une "qualité suffisante" en 2015 (Directive 2006/7/CE).

Identification des sources potentielles de pollution



Fond de carte : ORTHO2D-2007, Département de la Manche.

Caractéristiques de la zone de baignade

- Plage surveillée
- Accès handicapé
- Circulation des chevaux autorisée
- WC Équipements sanitaires
- Divagation des chiens interdite

LÉGENDE

- Point de prélèvement ARS
- Station d'épuration (STEP)
- Camping
- Poste de refolement des eaux usées
- Poste avec trap-plein vers le milieu naturel
- Cours d'eau
- Rejets de la zone conchylicole

SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION

1 Numéro d'identification

POTENTIEL IMPACT

- Très important
- Important
- Moyen
- Faible
- Non évalué

Actions et mesures de gestion

Le suivi de la qualité et son historique

Actions curatives

- Améliorer la performance du système d'assainissement (limiter les intrusions d'eaux claires parasites, sécurisation d'ouvrage, etc.)
- Poursuivre la mise en conformité des installations d'élevages agricoles à la réglementation en vigueur
- Poursuivre la mise en conformité :
 - des branchements aux réseaux eaux usées et aux réseaux eaux pluviales
 - des installations d'Assainissement Non Collectif

Actions préventives

- Entretien régulièrement les installations d'assainissement (réseau, poste, etc.)
- Caractériser la charge microbiologique en sortie des havres de Gefosses et de Blainville en période de grande marée
- Mettre en place le suivi microbiologique du rejet de la zone conchylicole de Gouville-sur-Mer
- Évaluer les phénomènes de glissement des berges des ruisseaux qui alimentent l'écoulement "nord" du havre de Blainville

Recommandations

Eviter la baignade ou les jeux dans les écoulements des cours d'eau et émissaires pluviaux sur le littoral, notamment après des épisodes pluvieux.

Informations

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

À la mairie
1 rue du 28 juillet 1944
50 560 GOUVILLE-SUR-MER
Tél : 02.33.47.82.59

Sur internet

- manche.fr
- www.environnement-sante-manche.org
- www.ars.basse-normandie.sante.fr